

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10.03.2022

L'an 2022, le 10.03.2022 à 17h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à la salle du conseil municipal de la commune de Sainte Colombe de la Commanderie sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT Président. La convocation a été envoyée le 01.03.2022 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

| | | |
|--|--------------------|--|
| PMMCU | Présents | Mrs, Gilles TRILLES, Stéphane LODA, Théophile MARTINEZ, Pierre PARRAT, Georges PUIG, Fabrice TIGNERES, Alain TROUSSEU, Charles DURAND, Jean Luc GAMEZ, Daniel ERRE, Max TIBAC, Frédéric GUILLAUMON. |
| | Absents et excusés | M. Jean Paul BILLES, M. Roger GARRIDO, M. Patrick GOT, M Gilles GUILLAUME, Mme Cécile MARGAIL, M. Patrick PASCAL, Mme Aurélie PASTOR B, M. Jacques PALACIN, M. Rémi GENIS, Mme Armelle REVEL F, M. Robert VILA |
| C. C. DES ASPRES | Présents | M. Jérôme DE MAURY |
| | Absents et excusés | M. Bernard LEHOSSINE |
| C. C. ROUSSILLON CONFLENT | Présents | M René LAVILLE, M Alain DOMENECH |
| | Absents et excusés | Mrs. Marc BIANCHINI, Gérard SOLER |
| C.C. CONFLENT CANIGO | Présents | Mrs. Henri GUITART – Bernard LAMBERT |
| | Absents et excusés | M. Daniel ASPE |
| C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE | Absents et excusés | Mr Jérôme PALMADE – Mme ESTELLA METOIS |
| C.C. PYRENEES CATALANES | Présent | M. Jean-Pierre ASTRUCH |
| C. C. PYRENEES CERDAGNE | Présent | M. Christian PALLARES |
| C.C.HAUT VALLESPIR | Absent et excusé | M. Alain MALIRACH |
| <p>Assistaient également à la séance M. Fabrice CAROL -- Directeur des services M. David RIPOLL – Directeur du Service Technique Mme Christel RCART – Pôle comptabilité RH Mme Cathy SZAJEK – Pôle finances</p> | | |

Ouverture de la séance à 17h30

Monsieur Pierre PARRAT, président, ouvre la séance, et accueille les délégués en les remerciant de leur présence dans ces conditions sanitaires particulières. Il remercie la ville de Sainte Colombe et monsieur le maire pour son accueil. Il excuse Monsieur Jean Marie BIERME, Comptable public, trésorerie de Perpignan.

- Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.
(A noter par ailleurs que l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10.11.21 en vigueur jusqu'au 31.07.22 fixe le quorum au 1/3 des membres présents).

Le président annonce également les pouvoirs de Mr Robert VILA, Gilles GUILLAUME, Mr ASPE et Mme REVEL a messieurs TROUSSEU, De MAURY, GUITART et DOMENECH.

- Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LODA

| DELIBERATIONS APODTEES LORS DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022 | | |
|--|---|--|
| Numéro de la Délibération | OBJET | Le Comité Syndical décide : |
| | <p><u>Election d'un membre du bureau (représentant CC Salanque Méditerranée)</u></p> <p>Rapporteur : Mr. Pierre PARRAT, président.</p> <p>En l'absence des élus concernés et excusés, le président propose de sursoir.</p> | DE SURSOIR ET REPORTER A L'UNANIMITE |
| 2022/05 | <p><u>Election d'un représentant au parlement de la mer</u></p> <p>Rapporteur : Mr. Alain TROUSSEU, premier vice-président.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement des membres de son assemblée, le Parlement de la Mer dont le but est de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral permettant l'émergence des projets innovants souhaite associer les structures de bassins versants et plus précisément leurs présidents en tant que partenaires des acteurs de la mer du littoral. Considérant qu'une collaboration active du SMTBV aux travaux du Parlement de la mer apparaît capitale afin d'intégrer le continuum terre-mer pour travailler sur les aspects de la qualité des milieux littoraux ainsi que pour articuler les différentes politiques de gestion. En ce sens, il vous sera proposé de désigner monsieur le Président en tant que représentant du SMTBV au titre du collège de l'assemblée du Parlement de la Mer. Après avoir présenté le dossier, le premier vice-président propose la candidature de Monsieur Pierre PARRAT.</p> | D'ADOPTER A L'UNANIMITE |
| 2022/06 | <p><u>Ouverture d'un emploi d'agent de maîtrise territorial principal</u></p> <p>Rapporteur : Mr. Pierre PARRAT, président.</p> <p>Conformément au tableau d'avancement 2022 proposé par le CDG66, un agent du SMTBV peut prétendre à l'avancement au grade d'agent de maîtrise territorial principal. Afin d'assurer les perspectives d'évolution de carrière de cet agent, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} à compter du 01.04.2022 dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale. Cet agent restera placé sous l'autorité du président et la responsabilité du directeur général des services. L'inscription des crédits nécessaires sera faite sur les budgets correspondants.</p> | D'ADOPTER A L'UNANIMITE |

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le président lève la séance.